

choisis comme proposé, et l'argent doit être payé au *pro rata* par mille aussitôt que construit, chaque mille comptant pour un vingt-cinq centième ($\frac{1}{4000}$) de toute la ligne à construire; et le terrain au montant de vingt mille acres pour chaque mille de chemin de fer construit, et au cas, où dans l'opinion de notre associé Sir Hugh Allan, il lui semblerait expédient de se soumettre à l'acceptation de trente-trois millions de piastres en or (\$33,000,000) et cinquante millions (50,000,000) d'acres de terre comme compensation pour la construction du dit chemin, il est par les présentes autorisé à le faire; et au cas où une réduction plus ample dans le prix sera trouvée indispensable afin de s'assurer le contrat pour la construction du dit chemin de fer canadien du Pacifique, alors J. Gregory Smith, Sir Hugh Allan, G. W. McMullen, Geo. W. Cass et Wm. B. Ogden, sont par les présentes établis en comité avec autorité dévolue sur eux ou sur une majorité d'entr'eux d'insister sur semblable réduction à une somme pas moindre de trente millions de piastres (30,000,000), dans le prix en argent à payer à leur discrétion, autant qu'ils le jugeront nécessaire ou opportun, et le dit comité ou une majorité d'icelui, aura le pouvoir de faire de temps en temps certaines répartitions, n'excédant pas en tout un et un et demi pour cent sur les montants à être souscrits par nous au fonds de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, pour les fins générales de la compagnie suivant qu'ils le jugeront expédient. Les dites répartitions seront regardées comme partie du million de piastres que nous sommes convenus de payer sur le capital que nous avons consenti à souscrire dans l'arrangement du 23 décembre 1871, et seront sujettes aux mêmes conditions de paiement et de remboursement avec intérêt, comme il est déclaré plus loin.

Et nous autorisons par les présentes le dit comité de faire telle autre démarche en notre faveur qu'il jugera nécessaire en vue des prémisses conformes aux termes généraux du contrat du 23 décembre 1871, et telles que modifiées par ces présentes.

NEW-YORK, 28 mars 1872-

(Signé) Jay, Cooke et Cie., J. Gregory Smith, G. P. Cheney pour lui-même, et W. J. Fargo, R. D. Rice, Thos. H. Canfield, A. H. Barney, G. W. Cass, Daniel McLaren par J. W. Ellis, Frederick Billings, Wm. Windown, H. R. Payson, F. E. Canda, C. J. Canda, Samuel Wilkison, W. B. Ogden, Walter Hinchman, Hugh Allan, Charles Mather Smith, George W. McMullen.

M.

Copie d'une reconnaissance de Jay, Cooke et Cie., à G. W. McMullen, de ses traites sur différentes personnes, etc.

(COPIE)

NEW-YORK, 1er avril 1871.

G. W. McMullen, Ecr.,
Secrétaire.

Comité Exécutif du chemin de fer canadien du Pacifique.

Cher Monsieur,—Nous avons reçu de vous, aujourd'hui, vos traites sur différentes personnes au montant de \$50,000, traites sujettes à celle de Sir Hugh Allan et nous plaçons ce montant au crédit du comité exécutif de l'association du chemin de fer canadien du Pacifique.

Avec considération,

(Signé,) JAY COOKE ET CIE.

No. 1.

JAY COOKE & CIE., banquiers,
Coin des rues Nassau et Wall.

Payez à moi-même ou à ordre quinze mille piastres.
\$15,000.

(Signé,)

HUGH ALLAN;